

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE PLEYBEN

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre, à dix-huit heures trente, les membres du C.C.A.S, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de la Mairie à Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame CARO Amélie, Présidente.

Participaient à cette réunion : Mme CARO Amélie - M. PERSON Patrice - Mme BRIAND Claudine - Mme VERBECQ Rosine - M. EUZEN Frédéric – Mme GOISNARD Gaëlle- Mr KERSAUDY Jean-Bernard – Mme MORVAN Typhaine – Mme POULIQUEN Nathalie – Mme HOURMANT Nadine.

Absents représentés : Mme PLANTEC Anne-Marie absente excusée ayant donné procuration à Mr PERSON Patrice.

Absents excusés : M. ALT Habiba - Mr LE BOT Robert.

Secrétaire de séance : Mme GOISNARD Gaëlle.

Nombre de membres : - En exercice : 13
 - Présents : 10
 - Votants : 11

N° 2025/05/01 : Désignation secrétaire de séance

Conformément au règlement intérieur, le conseil d'administration est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de désigner Mme GOISNARD Gaëlle pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

N° 2025/05/02 : Approbation du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2025

Madame la Présidente informe les membres du conseil d'administration que le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2025 leur a été communiqué par mail. Il convient à présent de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

N° 2025/05/03 : Subvention Argol en Rose 2025

Madame La Présidente indique que l'association « Argol en rose » a mené plusieurs actions sur la commune en 2025 à l'occasion notamment de la campagne « Octobre rose » pour la prévention du cancer du sein et propose de lui attribuer une subvention de 300 €.

Après en avoir délibéré, à dix voix (Typhaine Morvan n'a pas pris part au vote en raison d'un potentiel conflit d'intérêt), le Conseil d'Administration décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association « Argol en rose ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

N° 2025/05/04 : DM 01/2025 CCAS

Madame La Présidente indique qu'il y a lieu de prendre une décision modificative

Par délibération du 11 septembre 2023, le conseil d'administration a décidé de reverser au budget principal de la commune la subvention ANDES perçue pour l'acquisition du fourgon de l'épicerie sociale itinérante d'un montant de 10 000 €.

Le fourgon étant à présent affecté au CCAS et à la demande du SGC, il convient de réintégrer cette subvention dans les comptes du CCAS. A cet effet, il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires au budget primitif de l'exercice en cours comme détaillé ci-après :

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1318-01 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21838-020 : Autre matériel informatique	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 telle que détaillée ci-dessus et d'autoriser la Présidente à la mettre en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

N° 2025/05/05 : Appel à projet fondation Bruneau

Madame La Présidente informe le Conseil d'Administration d'un appel à projet qui est lancé par la fondation Bruneau en partenariat avec l'UNCCAS concernant le pôle solidarité, un espace Ty Mad y sera dédié.

Madame La Présidente propose au Conseil d'Administration de déposer un dossier auprès de la Fondation Bruneau et demande l'autorisation de pouvoir signer le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le dépôt du dossier auprès de la fondation Bruneau et autorise Madame La Présidente à signer le dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

N°2025/05/06 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le mois des solidarités

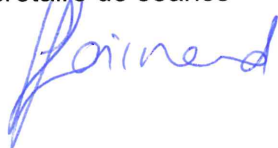
Madame La Présidente informe le Conseil d'Administration qu'une demande de de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du mois des solidarités.

Après en avoir délibéré à 10 voix (Amélie Caro n'a pas pris part au vote en raison d'un potentiel conflit d'intérêt) le Conseil d'Administration décide d'accepter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

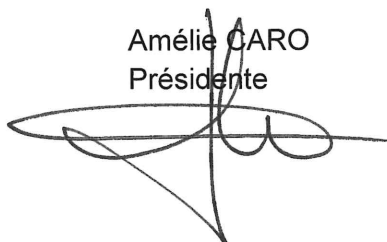
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

La séance est levée à 20H13

Gaëlle GOISNARD
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaëlle'.

Amélie CARO
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amélie'.